

CONSEIL D'ECOLE

Mardi 04 novembre 2025

Présents :

Les représentants des communes : Mme Stimpfling, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires
M. Gasser, Adjoint au Maire
M. Lequin, Chef de la police municipale

Les représentants de parents : Mmes Bautista, Branco-Pires, Decalom, Fretay, Fuchs, Huber, Kenne, Morat, Outtagarts, Poirier, Salihi, Schiltz, Triponel et Valencia Garcia

L'équipe enseignante, AESH et ATSEM : Mmes Bruetsch, Chabouté, Charlet, Cormenier, Deike, Dubs, Freitag, Furstenberger, Gilck, Grosheitsch, Gutron, Jaeglin, Keller, Kohler-Supic, Lunscken-Gerlach, Marcelino, Muller, Muth, Populus, Roch, Sagay, Scherrer, Schuffenecker, Schultz, Sutter, Thuet et Vogt

Absents et excusés : Mme Hinterlang, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription de Saint-Louis,
M. Meyer, Maire
Mmes Cronimund et Schmitt, M. Darpin, représentants de parents,
Mmes Eckert et Marron, AESH

Début de la réunion : 18h

Secrétaires : Mme Gutron, Mme Poirier

La directrice, Mme Roch, salue l'assemblée, remercie les présents et excuse les absents.

L'ordre du jour est rappelé.

I. Le fonctionnement de l'école :

1. La présentation du nouveau conseil d'école :

a) Les élections :

- Les résultats des élections du 10 octobre 2025 :

708 inscrits	472 votants	171 bulletins blancs ou nuls	301 suffrages exprimés
--------------	-------------	------------------------------	------------------------

Taux de participation : 66,67%

Historique : 64,35% en 2024-2025 ; 60,03% en 2023-2024 ; 52,18% en 2022-2023 ; 56,49% en 2021-2022 ; 57,28% en 2020-2021.

Beaucoup de votes ont été comptabilisés comme nuls car ils comportaient des mentions sur le bulletin de vote (nom entouré par exemple).

b) Le fonctionnement du conseil d'école :

Les membres à voix délibérative sont :

Le directeur qui est le président de séance ; deux élus ; l'inspecteur de l'Education nationale ; les maitres de l'école et les maitres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ; un des maitres RASED ; les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

Les représentants de parents suppléants sont invités au conseil d'école, mais ils ne peuvent intervenir durant la réunion que s'ils remplacent un représentant de parents titulaire qui est absent ce jour-là.

Les membres à voix consultative sont :

Les personnes intervenant à l'école et invitées par le directeur pour traiter un point particulier de l'ordre du jour (les ATSEM ; le médecin scolaire ; les intervenants extérieurs...).

Fonctionnement :

- Constitué pour une année,
- Siégeant jusqu'au renouvellement des membres, soit jusqu'aux prochaines élections en octobre 2026,

- Une réunion par trimestre au moins,
- Autres sessions : à la demande du directeur, du maire ou de la moitié des membres,
- Deux secrétaires de séance,
- Procès-verbal dressé par le président et diffusé via Beneylu.

Attributions :

- Vote le règlement intérieur de l'école,
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- Dans le cadre du projet d'école, il donne ses avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, mais aussi sur toutes les questions qui intéressent la vie de l'école,
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école,
- Examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents (lors de la première réunion),
- Doit être informé sur : les principes de choix de matériels pédagogiques divers, l'organisation des aides spécialisées (APC, stage de réussite), le bilan d'activité et financier de la coopérative ou de l'association sportive le cas échéant.

Règles :

- Seuls les points figurant à l'ordre du jour sont abordés, les représentants de parents sont sollicités avant chaque conseil d'école pour savoir s'ils souhaitent ajouter des points spécifiques à l'ordre du jour,
- Le conseil d'école n'est pas le lieu pour résoudre une difficulté particulière avec une classe, un enseignant ou un élève,
- Les représentants de parents représentent l'ensemble des parents de l'école et non pas uniquement la classe de leur enfant,
- Les votes s'effectuent, en principe, à main levée,
- Le respect de la parole de chacun est attendu,
- Le président distribue la parole.

Rôles des représentants de parents :

- Associés à la vie de l'école notamment en participant aux conseils d'école,
- Missions d'information et de communication auprès des parents, éclaircir et expliquer des points incompris,
- Accompagnement des familles qui les sollicitent pour intervenir auprès de la directrice pour évoquer un problème particulier (non évoqué en conseil d'école).

2. La rentrée 2025/2026 :

a) Les effectifs :

L'école compte 484 élèves, répartis de la manière suivante :

	Bilingue	Monolingue	Total
Maternelle	44	138	182
Elémentaire	115	187	302
Total	159	325	484

Il y a 7 classes maternelles et 12 classes élémentaires.

L'effectif global de l'école est plutôt à la hausse depuis quelques années, contrairement à la tendance nationale et départementale. La plupart des classes sont d'ailleurs très chargées.

• A l'école maternelle :

Classe	Salle	Enseignant	Effectifs	Total
PS-MS mono	Classe 1	Emilie KELLER	PS : 15 MS : 14	29
PS-GS mono	Classe 2	Hélène CORMENIER	PS : 11 GS : 15	26
PS-GS mono	Classe 3	Andréa SCHERRER	PS : 11 GS : 15	26
PS-MS mono	Classe 6	Fanny FURSTENBERGER	PS : 15 MS : 13	28
PS-MS mono	Classe 7	Mélissa MULLER	PS : 15 MS : 14	29
MS-GS bi	Classe 4	Delphine GUTRON (Fr - M/V) Nathalie FREITAG (Alld - L/J)	MS : 9 GS : 14	23
MS-GS bi	Classe 5	Delphine GUTRON (Fr - M/V) Nathalie FREITAG (Alld - L/J)	MS : 8 GS : 13	21

L'école accueille 54 enfants de petite section l'après-midi sur 67 inscrits, soit 81% de présents.

L'inspection souhaite une scolarisation de tous les enfants de PS à partir du mois de janvier. Avant les vacances de la Toussaint, la directrice avait contacté toutes les familles dont l'enfant bénéficiaient d'un aménagement du temps scolaire pour faire un point. Avant les vacances de Noël, Mme Roch reprendra contact une nouvelle fois avec toutes les familles qui avaient sollicité une demande d'aménagement pour la période 2.

• **A l'école élémentaire monolingue :**

		Effectifs					TOTAL
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
CP-CE1 mono	Claudine MUTH	15	11				26
CP-CE2 mono	Elise SCHUFFENECKER	13		13			26
CP-CE2 mono	Amélie VOGT	13		12			25
CE1 mono	Cindy KOHLER-SUPIC (L/M) Laetitia SUTTER (J/V)		26				26
CE2-CM1 mono	Diana MARCELINO			11	16		27
CM1-CM2 mono	Amel SAGAY				11	18	29
CM1-CM2 mono	Anne CHABOUTE (L/M) Alycia THUET (J/V)				11	18	29

• **A l'école élémentaire bilingue :**

		Effectifs					TOTAL
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
CP-CE1 bi	Aurélie BRUETSCH (LCR)	8	14				22
CP-CE1 bi	Salomé GILCK (Fr – L/J) Sophie GROSHEITSCH (Alld – M/V)	7	14				21
CP-CE2 bi	Sophie GROSHEITSCH (Alld – L/J) Salomé GILCK (Fr – M/V)	10		11			21
CE2-CM1 bi	Bérengère JA EGLIN (Fr - M/V) Marilyn POPULUS (Alld – L/J)			8	16		24
CM1-CM2 bi	Susanne LUNSCKEN GERLACH (Alld – M/V) Bérengère JA EGLIN (Fr – L/J)				6	21	27

• **Le personnel de l'école :**

Le personnel : 22 enseignants, 7 ATSEM, 5 AESH (accompagnant pour élève en situation de handicap), 1 assistante administrative, 1 directrice

Ponctuellement :

- Mme DORIZON, psychologue scolaire,
- Mme FREUND, enseignante référente,
- 2 intervenantes en religion catholique : Mmes DJEHI et SUTTER,
- 1 intervenant en religion protestante : M. SCHLUCHTER,
- 1 éducateur sportif : M. SCHMITTER.

b) La communication Ecole-Famille :

• **Les modalités de communication :**

Le bulletin officiel n° 2006-137 du 25-8-2006 définit le rôle et la place des parents à l'école. Le conseil d'école doit examiner les modalités de communication entre l'école et les familles tous les ans.

L'école organise différents temps de rencontre :

- la réunion de rentrée,
- les rendez-vous programmés :
 - rencontre à la demande des familles ou/et de l'école,
 - remise des livrets scolaires et des cahiers de réussite,
 - accueil individuel de chaque nouvel élève,
 - matinée d'intégration pour les futurs PS,
 - réunion d'information pour les parents des futurs PS et futurs CP,
 - réunion d'information sur le cursus bilingue.

Les autres moyens de communication employés par l'école sont :

- les entretiens téléphoniques,
- la correspondance via Beneylu avec les enseignantes et la directrice,

- les communications écrites collectives : affichage, cahier de liaison Beneylu et/ou les Pancartes.

Intervention des représentants de parents : Les représentants de parents d'élèves indiquent que les retours quant à l'usage de Beneylu sont positifs.

La directrice indique qu'avant les vacances de la Toussaint 117 parents ont été relancés individuellement par mail, car ils n'avaient pas ouvert leur compte. Il s'agissait essentiellement des pères. Par contre, pour chaque élève de l'école il y a au moins un parent connecté.

Les représentants de parents d'élèves souhaiteraient connaître le nombre de comptes toujours inactifs. La directrice fera un retour au prochain conseil d'école.

II. La santé et la sécurité :

1. La santé : les goûters :

Lors des réunions de rentrée, les enseignantes ont rappelé aux familles que la prise de goûter à l'école, lors de la récréation du matin, devait rester exceptionnelle et ponctuelle, sauf en cas de problème de santé identifié.

À la suite de ce rappel, plusieurs parents ont sollicité les représentants des parents d'élèves. Ces derniers, ainsi que la directrice, ont donc souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour du conseil d'école afin d'apporter les éléments de compréhension nécessaires.

Le Programme national nutrition santé (PNNS), lancé le 31 janvier 2001 par le Ministère de la Santé, a pour objectif général d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur un déterminant essentiel : la nutrition. Il vise notamment à réduire la prévalence du surpoids et de l'obésité en France.

L'un de ses axes prioritaires concerne la lutte contre l'augmentation rapide de l'obésité infantile. La situation reste préoccupante : un peu moins d'un enfant sur cinq présente un surpoids, dont 3 à 4 % souffrent d'obésité. Les données historiques témoignent d'une progression continue de l'excès pondéral chez les enfants : 3 % en 1965, 5 % en 1980, 12 % en 1996, et plus de 17 % en 2024 selon Santé publique France.

Dans le cadre du PNNS 4, plusieurs mesures ont été renforcées pour améliorer la prévention et promouvoir une alimentation de meilleure qualité. Parmi elles : la diffusion des recommandations « manger-bouger », la promotion du Nutri-Score pour limiter la consommation de sel, de sucres et de graisses, ou encore la réduction de l'exposition des jeunes aux publicités pour des produits trop gras, trop salés ou trop sucrés. Le programme prévoit également de développer l'éducation à l'alimentation, de la maternelle au lycée, afin d'aider les enfants et les adolescents à acquérir de bonnes habitudes alimentaires. Cette démarche repose notamment sur le développement du goût, l'équilibre nutritionnel, le respect des rythmes alimentaires et l'articulation avec la pratique d'une activité physique quotidienne.

La recommandation de supprimer la collation matinale à l'école remonte à 2004. En effet, cette collation n'est ni systématique ni obligatoire, et aucun argument nutritionnel ne justifie la prise alimentaire de 10 heures. Elle entraîne au contraire un déséquilibre de l'alimentation et perturbe les rythmes alimentaires des enfants.

La collation de 10 h :

- pénalise la consommation du déjeuner, en particulier des aliments recommandés (légumes, féculents, produits laitiers, fruits...) car l'enfant a moins faim ;
- favorise l'habitude du grignotage ;
- est considérée comme une prise alimentaire superflue et injustifiée.

Le goûter de 16 h, en revanche :

- constitue un véritable repas, compte tenu du long intervalle entre le déjeuner et le dîner ;
- permet d'éviter le grignotage en fin d'après-midi.

Plus d'informations : www.mangerbouger.fr ; www.sante.gouv.fr thème « nutrition » ; www.education.gouv.fr/education-l-alimentation-et-au-gout-7616

2. La sécurité :

a) Le plan Vigipirate :

Le plan Vigipirate a été renforcé depuis la rentrée 2016-2017 :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte,
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué,
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée,
- toute personne doit signaler tout comportement ou objet suspect.

Le 02 juillet 2025, le plan Vigipirate a été reconduit au niveau « Urgence Attentat ». Les mesures déjà mises en œuvre sont reconduites.

b) Le PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté :

Chaque école doit posséder deux plans particuliers de mise en sûreté :

- en cas d'attentat ou d'intrusion,
- en cas de risques majeurs.

Ces plans détaillent les consignes à mettre en œuvre en fonction du type d'incident.

LES 4 POSTURES DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS) FACE AUX RISQUES ET MENACES MAJEURS



Une information des conduites à tenir en cas d'alerte a été communiquée à toutes les familles via le cahier de liaison. Mme Roch rappelle qu'il est impératif que les parents respectent les consignes, notamment :

- ne pas venir chercher son enfant à l'école,
- ne pas téléphoner à l'école pour ne pas encombrer la ligne téléphonique.

En cas de crise, la priorité de l'école sera d'assurer la sécurité des élèves. Toutes les mesures utiles pourront être prises, comme décaler l'heure de sortie de classe par exemple.

L'école doit effectuer des exercices annuels pour tester les plans et entraîner les élèves et le personnel.

Les exercices attentat-intrusion auront lieu courant novembre. Les familles seront informées via Benelylu et le retour d'exercice sera présenté en conseil d'école.

La difficulté principale qui avait été relevée systématiquement les années précédentes était la diffusion du signal d'alerte.

Ce point fera l'objet de discussion avec la municipalité.

Concernant le PPMS « risques majeurs », il est opérationnel et sera testé durant l'année scolaire.

c) La sécurité incendie :

L'école doit effectuer deux exercices par an. Le premier exercice d'évacuation a eu lieu le 16 septembre 2025 dans les deux écoles. L'alarme a été déclenchée manuellement en présence des services techniques de la ville.

La durée d'évacuation était de 2 minutes environ pour la maternelle et de 3 minutes pour l'élémentaire.

Les exercices se sont bien déroulés et ont été conformes aux attentes.

d) Les protocoles de surveillance :

Mme Roch présente les protocoles et les plannings de surveillance mis en œuvre à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Les fonctionnements sont identiques à ceux mis en place l'an passé.

Modalités d'entrée et de sortie		
	Maternelle	Elémentaire
Accueil des élèves	A la porte principale du bâtiment Remise en main propre	Aux portails (rue Hopfet ou rue Gal de Gaulle) Modalité d'arrivée à l'école laissée au choix libre des familles
Temps d'accueil	7h50-8h10 13h10-13h20	7h55-8h05 13h25-13h35
Organisation de l'accueil	Passage aux toilettes, entrée en classe, choix d'activités proposées	
Sortie des élèves	Une sortie dédiée par classe Remise en main propre aux personnes autorisées	Aux portails (rue Hopfet ou rue Gal de Gaulle) Modalité de retour au domicile laissée au choix libre des familles
Transition école-péri	A chaque salle de classe et en salle de sieste 3 l'après-midi pour les PS	Aux salles de classe pour les sorties à 11h35 et 16h05 Sous les préaux à l'entrée à 13h25

Les protocoles de surveillance sont :

- établis en début d'année scolaire et modulés dès que besoin,
- complétés par des règles de cours,
- associés à un protocole de soin,
- diffusés auprès des périscolaires pour une cohérence éducative,
- transmis à l'inspection pour validation.

Comme l'an passé, l'organisation des récréations est évolutive et sera modifiée à chaque période pour permettre un brassage des classes. Par ailleurs, des rotations de cours ont également été mises en place pour permettre aux élèves de changer d'espace.

e) Points parents :

Lors du « Points parents » du 14 octobre 2025, les représentants de parents d'élèves ont indiqué qu'ils souhaitaient prendre rendez-vous avec les élus pour évoquer plusieurs points relatifs à la circulation et à la sécurité dans la commune.

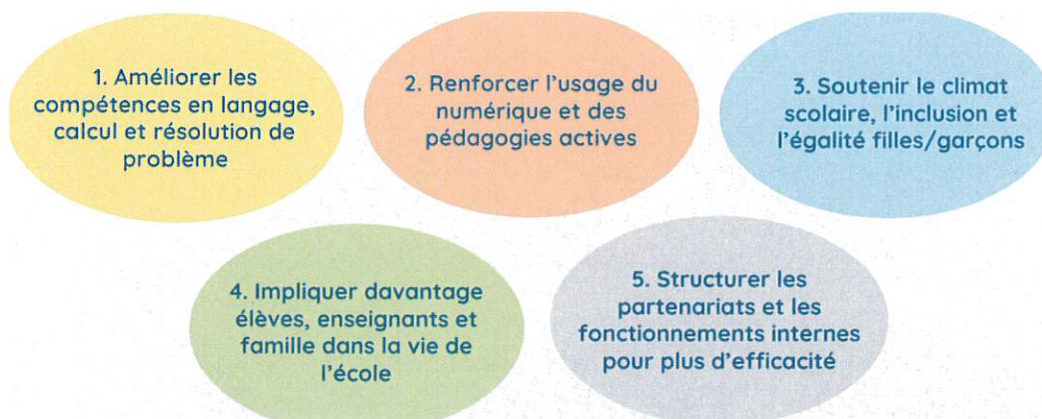
Trois points sont évoqués : le stationnement des vélos, la mise en place d'un pédibus, les difficultés de circulation dans la commune aux horaires d'entrée et de sortie de l'école.

III. Projets et vie à l'école :

1. Le nouveau projet d'école :

À la suite de l'évaluation menée durant l'année 2024-2025, l'école engage une nouvelle étape : la rédaction du projet d'école 2025-2030.

Cette évaluation a permis de faire émerger cinq priorités, pour lesquelles le conseil des maîtres a défini des objectifs et des actions annuelles destinées à les atteindre.



Priorité 1 : Améliorer les compétences en langage, calcul et résolution de problème

Objectif 1

Développer le langage et l'expression (oral et écrit)

- Généraliser l'usage des nouvelles méthodes
- Construire une programmation autour du vocabulaire et du lexique en lien avec toutes les disciplines

Objectif 2

Ritualiser les pratiques en calcul mental et en résolution de problème

- Généraliser l'usage de la méthode Accès à toutes les classes
- Mettre en place des rituels quotidiens en calcul mental et en résolution de problèmes

Priorité 2 : Renforcer l'usage du numérique et des pédagogies actives

Objectif 1

Intégrer les outils numériques dans les apprentissages et la différenciation

- Utiliser l'outil numérique dans les pratiques pédagogiques quotidiennes et la différenciation

Objectif 2

Développer la pédagogie explicite et la pédagogie de projet dans toutes les classes

- Former l'équipe enseignante à la pédagogie explicite pour l'enseignement du calcul mental et de la résolution de problèmes
- Poursuivre la mise en œuvre de la pédagogie de projet dans les classes :
 - Parcours d'éducation artistique et culturel : la flore 2025/2026 ; toute l'école
 - Les liaisons : GS/CP et CM2/6^{ème}
 - La classe dehors : MS/GS bi
 - Les classes de découverte : 5 classes élémentaires
 - La classe nature : MS/GS bi et PS/GS mono

Priorité 3 : Soutenir le climat scolaire, l'inclusion et l'égalité filles/garçons

Objectif 1

Maintenir un bon climat scolaire

-Mettre en œuvre les différents parcours :

- plan pHARe
- parcours citoyen
- parcours santé

Objectif 2

Renforcer l'égalité filles/garçons

-Effectuer un diagnostic et une sensibilisation à la thématique (2025-2026)

Plan pHARe

Plan de prévention :

Journée « Non au harcèlement »

Ateliers thématiques

Questionnaire CE2-CM2

Information aux familles

Protocole de prise en charge des situations

Parcours santé

Informations aux parents

Sommeil – Alimentation - Sport

Semaine du goût : 13 au 17 octobre

Cross des élèves : 7 novembre

Dépistage infirmier : Pour les MS et CP

Parcours citoyen

Election des délégués

10 octobre 2025

Commémoration de l'Armistice

Participation des CM2

Opération « Oranges » TDH Alsace

mi-novembre

« Voir et être vu » avec la Police municipale

Fin novembre CM1/CM2

L'équipe présente le plan pHARe. Une pancarte dédiée à la prévention et à la lutte contre le harcèlement à destination des familles sera publiée sur Beneylu pour faciliter l'accès aux ressources. Les numéros d'urgence sont également rappelés. A l'occasion de la journée nationale « Non au harcèlement », un travail sera mené dans chaque classe. Puis courant novembre des ateliers décloisonnés seront mis en place pour les élèves de cycle 2 et de cycle 3.

En complément, tous les élèves du CE2 au CM2 répondront à un questionnaire individuel relatif au climat scolaire.



Intervention des représentants de parents d'élèves :

-Est-ce que des actions de prévention sont mises en place à la maternelle ?

Oui. Dans le cadre du protocole pHARe, des actions de prévention sont proposées dès la maternelle. Elles se déroulent au sein des classes ainsi que lors de temps forts d'école (journées bien-être, parcours santé abordant notamment la notion de consentement et d'intimité). Un travail sur la différence entre « rapporter » et « alerter » est également mené afin d'encourager les enfants à signaler les difficultés.

-Où se situe la boîte aux lettres des papillons ?

M. Lequin, responsable de la gestion des boîtes aux lettres en lien avec l'association *Les Papillons*, indique qu'elle est installée au gymnase du Palais Beau Bourg.

Elle permet de recueillir des signalements concernant tout type de violence, y compris en dehors de l'école. La police municipale en informe les élèves lors de ses interventions dans les classes.

Les enseignantes soulignent que les enfants osent davantage parler de leurs difficultés grâce aux actions de prévention.

Priorité 4 : Impliquer davantage élèves, enseignants et familles dans la vie de l'école	
Objectif 1 Dynamiser les actions de la coopérative scolaire	-Rendre visible les actions menées par la coopérative scolaire via Beneylu
Objectif 2 Renforcer l'alliance éducative avec les parents	-Développer des APC avec les parents pour les PS et les CP

Intervention des représentants de parents d'élèves :

Les familles ont exprimé leur satisfaction concernant ces actions, jugées rassurantes et utiles. En maternelle, elles ont permis de montrer comment utiliser les jeux en développant le langage. Au CP, l'objectif était d'accompagner les parents dans l'entraînement à la lecture à la maison. Les parents ont également apprécié de pouvoir faire un point individualisé avec l'enseignante dès le premier mois.

Priorité 5 : Structurer les partenariats et les fonctionnements internes pour plus d'efficacité	
Objectif 1 Planifier les sorties scolaires en lien avec le projet d'école et les parcours des élèves	-Créer un outil permettant de centraliser les informations relatives au parcours individuel des élèves (PEAC, sorties scolaires) pour diversifier les partenariats
Objectif 2 Encourager les prises de responsabilité des enseignants dans l'école	-Lister les responsabilités possibles, identifier des personnes ressources et organiser la répartition en fin d'année pour la rentrée N+1

Intervention des représentants de parents d'élèves :

Les représentants de parents proposent de développer davantage d'actions locales permettant de découvrir les métiers de proximité : boulangerie, entreprise d'emballage, menuiserie, services municipaux (décorations de Noël, plantations...). L'école confirme que ces pistes s'inscrivent dans la volonté de renforcer la découverte de l'environnement proche et pourraient effectivement être exploitées par l'école.

2. Les classes nature :

Quatre classes de l'école maternelle ont pour projet d'effectuer une classe nature à la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach :

- Du 26 au 30 janvier 2026 : MS/GS bi,
- Du 02 au 06 mars 2026 : PS/GS mono.

Ce projet de classe nature s'inscrit pleinement dans le projet d'école. Un travail préparatoire a déjà été engagé dans les classes et se poursuivra tout au long de l'année. L'un des objectifs est de sensibiliser les élèves à la nature qui les entoure. Cette immersion dans un centre spécialisé en environnement permettra aux élèves de vivre une expérience concrète, accompagnés par une équipe qualifiée disposant de tout le matériel pédagogique nécessaire aux expérimentations.

Les thématiques abordées seront :

- l'écosystème forestier,
- la diversité de la flore locale,
- les habitats des animaux sauvages,
- les signes du changement de saison.

Cout du projet :

Cout du séjour	5 200,00€
Cout des transports	3 400,00€
Total	8 600,00€
Prix par élève	90€ pour 4 jours

Financement :

Mairie : transport	3 400,00€
Demande de subvention académique	1 478,00€
Trousse à projet et coopérative scolaire	500,00€ minimum
Participation des familles	50€ par élève au maximum

3. Les classes de découverte :

Cinq classes de l'école élémentaire ont pour projet d'effectuer une classe de découverte au Centre PEP « La Roche » à Stosswihr la semaine du 08 au 13 février 2026 :

- CP/CE2 mono A et B
- CP/CE1 mono

- CE1 mono
- CP/CE1 bi B

Le projet de classe de découverte s'inscrit pleinement dans le projet d'école. Un travail préparatoire a déjà été mené dans les classes avant le séjour et se poursuivra tout au long de l'année. L'un des objectifs est de permettre aux élèves d'apprendre autrement et de vivre l'école différemment.

La classe de découverte offrira aux élèves une expérience unique dans un centre spécialisé dans l'accueil des jeunes enfants. Les apprentissages menés seront en lien avec la nature et la découverte de l'environnement forestier et montagnard. De nombreuses activités sont prévues : fabrication de cabanes, land art, visite d'une ferme, fabrication du munster, randonnées... Ce séjour constituera également une occasion privilégiée de développer l'autonomie, la confiance en soi et le vivre-ensemble.

Cout du projet :

Cout du séjour (1 300€ par classe)	44 016,25€
Cout des transports	2 400,00€
Total	46 416,25€
Prix par élève	371€ pour 5 jours et 6 nuits

Financement :

Mairie : 10€ / nuit / élève + transport	8 650,00€
Subvention CEA	6 250,00€
Subvention UNAT	3 750,00€
Association « Les P'tits Blotz »	1 566,25€
Trousse à projet et coopérative scolaire	1 200€ minimum
Participation des familles	200€ par élève au maximum

Intervention des représentants de parents d'élèves :

Les représentants des parents remercient les enseignantes à l'initiative de l'organisation de classes de découverte.

Ils relaient également l'inquiétude de certains parents concernant les nuitées et, plus largement, la séparation entre parents et enfants.

Ils souhaitent savoir si des projets seront malgré tout proposés aux élèves des classes qui ne partent pas.

L'école confirme que, parallèlement à l'organisation des classes de découverte, des projets seront bien menés dans toutes les classes. Ils feront l'objet d'une présentation lors du prochain conseil d'école.

Quant à la reconduction des classes de découverte, elle n'est pas exclue : si le séjour se déroule positivement et que des enseignantes souhaitent repartir, l'expérience pourra être renouvelée.

L'école remercie chaleureusement la municipalité pour son soutien et les contributions financières apportées aux différents projets. L'engagement de la commune constitue un véritable atout pour les élèves et permet également de limiter la participation financière demandée aux familles.

4. Les autres projets en cours :

a) Les projets des classes :

-Plusieurs classes de l'école ont participé à la Semaine du goût (déjeuner à l'école, goûter au verger, visite du marché et dégustations...).

-Des classes bilingues de l'école élémentaire participeront au Festival Augenblick et se rendront au cinéma le 10 novembre.

Les classes de MS/GS bilingues expérimentent la « classe du dehors » chaque jeudi après-midi : les élèves se rendent sur un espace naturel de la commune afin de développer des apprentissages en extérieur. Ce projet fera l'objet d'une présentation plus détaillée lors du deuxième conseil d'école.

-Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, l'école travaillera sur la thématique de la flore. Les productions des élèves seront exposées lors de la kermesse de fin d'année, organisée par l'association de parents d'élèves *Les P'tits Blotz*.

b) Les projets spécifiques : l'enseignement de la natation

L'enseignement de la natation sera organisé sous la forme de trois stages massés, en novembre, mars et avril/mai. Les élèves iront à la piscine tous les après-midis pendant deux semaines. Tous les élèves du CP au CM2 sont concernés, à l'exception des CM1/CM2 ayant déjà obtenu l'ASNS.

Cette organisation, testée l'an dernier, a montré qu'elle favorisait une progression efficace des compétences des élèves.

Créneau	Classe	Enseignant
Novembre 17/11 au 28/11	CM1/CM2 mono A	Anne CHABOUTE (L/M) Alycia THUET (J/V)
	CE2/CM1 mono	Diana MARCELINO
	CM1/CM2 mono B	Amel SAGAY
	CP/CE1 bi A	Sophie GROSHEITSCH
	CP/CE1 bi B	Aurélie BRUETSCH
Janvier 19/03 au 30/03	CE1 mono	Cindy KOHLER SUPIC (L/M) Laetitia SUTTER (J/V)
	CP/CE2 bi	Salomé GILCK
	CP/CE1 mono	Claudine MUTH
	CE2/CM1 bi	Béregère JAEGLIN (M/V) Marylin POPULUS (L/J)
	CM1/CM2 bi	Béregère JAEGLIN (L/J) Susanne LUNSCKEN GERLACH
Avril/Mai 27/04 au 07/05	CP/CE2 A	Amélie VOGT
	CP/CE2 B	Elise SCHUFFENECKER

Pour la session de novembre, Mmes Chabouté et Thuet prendront en charge les élèves de CM1/CM2 ayant obtenu l'ASNS pour un projet EPS de découverte de l'environnement proche.

Pour la session de mars, Mmes Populus et Lunscken-Gerlach prendront en charge les CM1/CM2 bi ayant obtenu l'ASNS pour un projet EPS de découverte de l'environnement proche.

Financement intégral des activités par la municipalité :

- Coût du transport : 3 887,84€
- Droit d'entrée : 2€ par élève et par séance
- Participation de maitres-nageurs à l'enseignement : 23,30€ par séance
 - 2 maitres-nageurs par séance en novembre et en mars,
 - 1 maitre-nageur par séance en avril-mai.

Mme Roch remercie la commune qui finance l'enseignement de la natation pour tous les élèves de l'école élémentaire (transport, droit d'entrée, participation des MNS à l'enseignement) et remercie les parents qui se mobilisent pour passer l'agrément, encadrer les groupes et aider lors des déplacements et dans les vestiaires.

IV. La coopérative scolaire :

Mme Roch présente le fonctionnement de la coopérative scolaire qui est affiliée à l'OCCE de Colmar (Office central des coopératives d'école).

Les écoles doivent s'affilier à la coopérative scolaire pour pouvoir gérer de l'argent. L'affiliation est payante et comprend une assurance. Pour fonctionner, la coopérative fait ensuite appel à la participation volontaire des familles (cotisation à la rentrée) et peut organiser des actions (manifestations, ventes...). L'argent récolté sert alors à financer les projets des classes. La coopérative scolaire par contre ne peut pas se substituer aux obligations financières des collectivités.

La gestion financière pour l'année 2024/2025 avait été assurée par Mme Aurélie Bruetsch qui renouvellera son mandat pour l'année 2025/2026.

Le compte-rendu financier annuel a été approuvé et signé par Mme Bautista (parent d'élève), Mme Muth (enseignante) courant septembre 2025.

En début d'année scolaire, la coopérative scolaire dispose d'une somme de départ (fonds de roulement et éventuellement reliquat de l'année précédente). A cette somme, s'ajouteront les participations volontaires des familles.

Pour la rentrée 2025 la participation des familles était de :

- 36€ par élève en maternelle
- 20€ en élémentaire avec des réductions pour les fratries (30€ / 36€)

a) Bilan financier à la rentrée 2025/2026 :

Solde	Bilan
Ouverture 23/24	19 422,51€
Ouverture 24/25	23 060,87€
Ouverture 25/26	21 969,91€

	Recettes 23/24	Recettes 24/25	Recettes 25/26
Participation volontaire maternelle	5 763,00 €	5 595,00 €	6 315,00€
Participation volontaire élémentaire	4 721,00 €	4 825,00 €	5 424,00€
	10 484,00 €	10 420,00 €	11 739,00€

b) Actions de la coopérative :

La coopérative scolaire permet de mettre en œuvre des actions au sein de l'école tout au long de l'année scolaire.

Période 1 :

- Organisation des commandes groupées de fournitures scolaires pour les familles,
- Fête de la mascotte à la maternelle,
- Mise en œuvre et financement des projets en lien avec la semaine du goût,
- Organisation du passage du photographe.

Période 2 :

- Cross des élèves à l'élémentaire,
- Participation au festival Augenblick pour des classes élémentaires bilingues et financement des droits d'entrée de tous les élèves au Cinéma la Coupole de Saint-Louis (transport pris en charge par un fond commun CEA / Grand Est / Rectorat),
- Opération « Terre des Hommes »,
- Vente des photos de classe,
- Passage du St Nicolas à la maternelle.

Durant l'année scolaire :

- La coopérative finance les droits d'entrée et des frais de déplacement lors de sorties scolaires,
- Permet la réalisation de projets pédagogiques,
- Finance du matériel consommable pour les classes : bricolages, gouters...

V. Accompagnement des élèves aux besoins particuliers :

Un élève à besoins éducatifs particuliers est un élève dont la scolarité est perturbée pour diverses raisons (difficultés scolaires, troubles des apprentissages, handicaps, allophones...).

Mme Roch présente les mesures mises en place à l'école pour venir en aide à ces élèves.

1. Modalités de prise en charge :

Les difficultés rencontrées par les élèves peuvent trouver des réponses par des aménagements ou des adaptations pédagogiques. Différents dispositifs existent et peuvent être mis en place dans le milieu scolaire :

- **Sur le temps scolaire :** de la différenciation et/ou des aménagements en classe ou au sein de l'école.
- **Après la classe :** une prise en charge en petit groupe lors des séances d'APC (activités pédagogiques complémentaires), les séances ont lieu le mardi soir ou le jeudi soir après la classe, sur proposition des enseignants.
- **Pendant les vacances scolaires :** une participation aux stages de réussite. Six stages ont été organisés avant la rentrée scolaire, fin août. Cinq stages seront organisés durant les vacances de printemps et cinq autres avant la prochaine rentrée scolaire. L'organisation de ces stages repose sur le volontariat des enseignants, la validation de l'inspection et l'accord des parents pour la participation des élèves.

2. Dispositifs d'aide sur le temps scolaire :

Sur le temps scolaire, il existe différents dispositifs d'aide permettant de formaliser les aménagements et les adaptations nécessaires à l'élève. Lorsqu'un dispositif est envisagé, cela se fait toujours en partenariat avec les parents qui sont tenus informés des difficultés et des aides apportées.

a) PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative :

Le PPRE est un plan d'actions individualisées. Il est mis en place quand l'équipe éducative détecte chez un élève des difficultés risquant de le gêner dans sa scolarité. Il prévoit des actions pour aider l'élève à acquérir des connaissances et des compétences précises.

Le PPRE est limité dans le temps (16 semaines au maximum) et peut être reconduit si nécessaire.

b) PAP : Plan Accompagnement Particulier :

Le PAP est destiné à des élèves qui présentent des troubles spécifiques des apprentissages (troubles dys par exemple). Il est validé par le médecin scolaire sur la base de diagnostics posés par des professionnels de santé. Le PAP permet de formaliser des aménagements pédagogiques. Il est reconduit d'une année scolaire à l'autre et adapté aux besoins de l'élève.

c) PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation :

Le PPS s'adresse aux élèves qui ont obtenu une reconnaissance de handicap par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Il permet de définir le déroulement de la scolarité de l'élève en fonction de ses besoins notamment en termes de matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement par un AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap), d'aménagement des enseignements.

La directrice remercie l'ensemble des membres pour son attention et sa participation, puis lève la séance à 19h55.

Prochains conseils d'école :

- Mardi 10 mars 2026
- Mardi 09 juin 2026

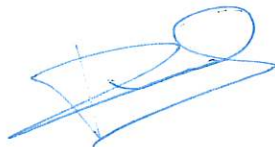
Les Secrétaires de séances,

La Présidente,

Mme Gutron



Mme Poirier



Mme Roch

